

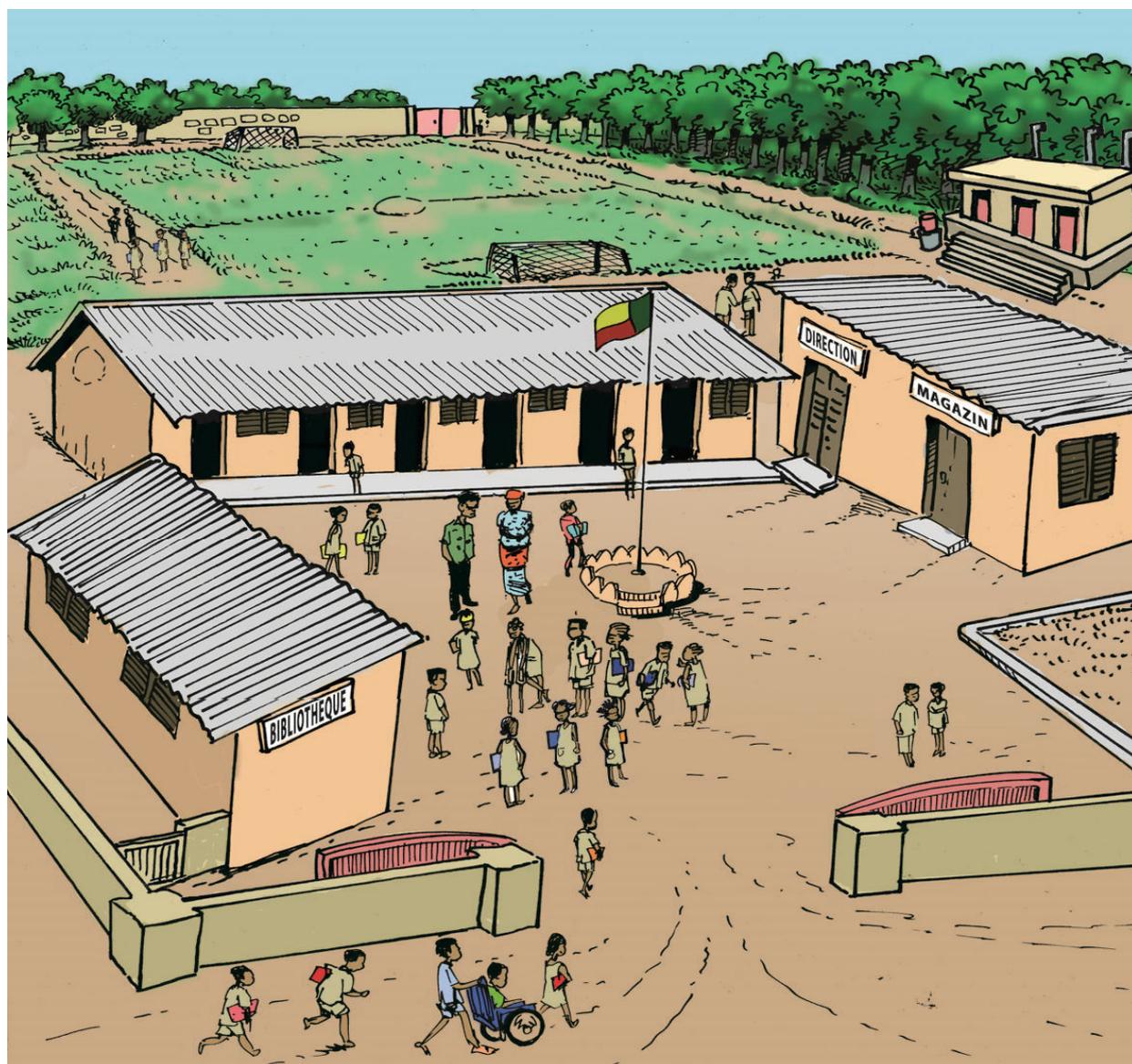
REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET
PRIMAIRE

DIRECTION POUR LA DECENTRALISATION DANS L'EDUCATION ET DE LA
COOPERATION

Ecole de Qualité Fondamentale (EQF)

Troisième définition



Octobre 2008

Réalisé avec l'appui financier de l'UNICEF

Sommaire

PREFACE.....	:	3
SIGLES ET ACRONYMES.....	:	5
INTRODUCTION.....	:	6
1-1.Contexte et justification.....	:	7
1-2. Première définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale.....	:	8
1-3. Deuxième définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale.....	:	8
LES NORMES DE L'ECOLE DE QUALITE FONDAMENTALE..	:	10
2-1. Cadre conceptuel	:	11
2-2. Défis à relever.....	:	13
2-3. Les normes, les indicateurs et les moyens de vérification.....	:	15
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	:	30
3-1. Conclusion.....	:	31
3-2. Recommandations.....	:	33
LEXIQUE	:	38
BIBLIOGRAPHIE	:	46
ANNEXES.....	:	52

Préface

L'éducation est le socle du développement de toute nation qui se veut prospère. A ce titre, elle constitue l'une des priorités de l'Etat béninois qui, depuis l'avènement de la démocratie en 1990, s'emploie à rechercher les voies et moyens pour garantir à tous les enfants, sans aucune forme d'exclusion, une éducation de qualité. Cet engagement se traduit par d'importants investissements auxquels procède le Gouvernement béninois pour soutenir et développer son système éducatif en général et son Ecole Maternelle et Primaire en particulier.

Par ailleurs, la volonté politique du Chef de l'Etat et son Gouvernement, appuyée par les Partenaires Techniques et Financiers d'une part, et les communautés à la base d'autre part, s'est manifestée dans les faits par les courageuses décisions de :

- rendre l'Ecole Maternelle et Primaire gratuite ;
- accorder une attention particulière à la scolarisation des filles ;
- viabiliser l'environnement scolaire en vue d'offrir un cadre d'apprentissage sécurisant et attrayant à tous les enfants sans distinction aucune.

La réalisation de ces nobles idéaux passe par la mise en œuvre de mécanismes et stratégies permettant une planification rigoureuse des actions et interventions, ainsi qu'une gestion rationnelle des ressources disponibles. L'outil « Ecole de Qualité Fondamentale (EQF) », préconisé par la réforme de l'Enseignement Primaire amorcée au lendemain des Etats Généraux de l'Education tenus en octobre 1990, s'inscrit dans cette optique.

Le Ministère en charge de l'Enseignement Maternel et Primaire a élaboré, validé et mis en œuvre la première définition de l'EQF en 1995. La seconde définition issue de l'évaluation de la première a connu le jour en 2003, mais n'a pu être mise en œuvre de façon conséquente.

Aujourd'hui, face aux nombreux changements intervenus dans le système éducatif, changements entraînant de multiples défis à relever pour faire de l'Ecole Béninoise un lieu d'apprentissage favorable à l'accès, au maintien et à l'achèvement des études à l'Enseignement Primaire, il est devenu impérieux de disposer d'une boussole prenant en compte les différentes contingences citées supra. C'est pourquoi une nouvelle définition de l'EQF s'est imposée au système éducatif.

En publiant cette troisième définition de l'EQF, je garde l'espoir qu'elle constituera un document de référence et une plate-forme de travail pour tous les acteurs de l'école et tous les partenaires au développement du système éducatif béninois intervenant en particulier dans l'Enseignement Maternel et Primaire.

Je demeure convaincue que la conjugaison harmonieuse des efforts des uns et des autres, à partir des normes de qualité et des niveaux de performance ainsi définis, facilitera la réalisation de l'Ecole de Qualité Fondamentale. Celle-ci permettra aux générations montantes de bénéficier, dans l'équité, d'une éducation de base qui les prépare à jouer un rôle productif et à assurer les responsabilités sociopolitiques qui les attendent dans la vie active.

Vive l'Ecole Béninoise !

Ministre de l'Enseignement Maternel et Primaire

Christine A. I. Nougbodé OUINSAVI

Sigles et acronymes

1 - ADEA	:	Association pour le Développement de l'Education en Afrique.
2- CLEF	:	Children's Learning and Equity Foundations (projet d'assistance technique américaine à la réforme de l'enseignement primaire.).
3 - CONFEMEN	:	Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage.
4 - DAPS	:	Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Synthèse.
5 - DEP	:	Direction de l'Enseignement Primaire.
6 - IIEPE	:	Institut International pour la Planification de l'Education
7- INFRE	:	Institut National pour la Formation et la Recherche en Education.
8 - MEMP	:	Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire.
9 - MEN	:	Ministère de l'Education Nationale.
10 - MENRS	:	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
11- MEPS	:	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire.
12- MPREPE	:	Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi.
13 - PA-EQF	:	Plan d'Action Ecole de Qualité Fondamentale.
14 - PASEC	:	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN.
15 - RESEN	:	Rapport d'Etat d'un Système Educatif National.
16 – ROCARE	:	Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education
17 - USAID	:	United States Agency for International Development (Agence des Etats Unis d'Amérique pour le Développement International).

1- Introduction



Des écoliers en bonne santé et bien encadrés.

1 – 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A la fin des années quatre-vingt-dix, les insatisfactions engendrées par les dysfonctionnements du système éducatif béninois étaient devenues manifestes. La nécessité de procéder à de profonds changements dans ce secteur s'était donc imposée dès la fin de cette décennie et a été formalisée par la **Conférence des Forces Vives de la Nation** qui a recommandé l'organisation diligente des **Etats Généraux de l'Education**.

Elaborée à partir des résultats d'une série d'évaluations de l'offre éducative et des performances de l'école béninoise d'une part, et sur la base des conclusions des **Etats Généraux de l'Education d'octobre 1990** d'autre part, la réforme éducative, actuellement en cours dans notre pays, a démarré en 1991 et visait déjà à permettre à tous les enfants scolarisables, de bénéficier des bienfaits de la scolarisation et d'apprendre à se prendre en charge.

L'une des conditions sine qua non à remplir pour espérer atteindre les objectifs poursuivis par cette réforme est l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de référence pour identifier les besoins réels des établissements scolaires, ainsi que les actions subséquentes à mener pour promouvoir l'amélioration significative et continue de la disponibilité et de la qualité de l'offre éducative. C'est dans cette optique que le **Ministère de l'Education Nationale (MEN)** a élaboré et mis en œuvre à partir de 1995, la première définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale. Les résultats obtenus à l'issue de l'évaluation de cette première expérience ont permis de baliser le terrain et de déboucher, en 2003, sur la deuxième définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale qui, bien que mieux élaborée et plus flexible, n'a pu être vulgarisée.

1-2. PREMIERE DEFINITION DE L'ECOLE DE QUALITE FONDAMENTALE

Conçue à la fois comme un outil de planification au niveau central et un point de mire des activités de mise en œuvre de la réforme, la première définition de l'EQF a été élaborée et validée au terme d'un long processus participatif qui a impliqué les différentes catégories d'acteurs et de partenaires du système éducatif béninois.

Cette première définition s'est exclusivement focalisée sur deux des quatre catégories de déterminants⁽¹⁾ que sont :

- les intrants (ressources humaines, matérielles, financières) à fournir aux établissements scolaires ;
- les processus (manière d'utiliser et de gérer les ressources disponibles).

En outre, elle s'est trop appesantie sur les intrants au détriment des processus auxquels à peine un cinquième (1/5) des normes retenues a été consacré.

Trop restrictive dans sa conception, ce tout premier cadre de référence a, par ailleurs, beaucoup souffert de la manière dont il a été mis en œuvre.

La prise en compte des leçons tirées de cette expérience et les recommandations issues des différentes évaluations qui en ont été faites, ont permis de déboucher sur la conception et l'élaboration de la deuxième définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale.

1 – 3. DEUXIEME DEFINITION DE L'ECOLE DE QUALITE FONDAMENTALE

Publié en juin 2003, ce deuxième cadre de référence a été conçu et élaboré pour renforcer les aspects positifs du premier et combler les principales insuffisances qui y ont été relevées.

⁽¹⁾ Les intrants, les processus, l'efficacité interne et l'efficacité externe. (cf 1^{ère} définition EQF, mars 1995).

Tout au long du processus participatif qui a conduit à sa validation, trois préalables ont été réglés, à savoir :

- la définition des facteurs qui déterminent la qualité de l'école et sur lesquels il faudra agir ;
- l'élargissement de la liste des catégories de déterminants de qualité à retenir ;
- le recensement des défis à relever.

Aussi la deuxième définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale a-t-elle ciblé :

- les principaux déterminants de la qualité de l'école que sont : les intrants, les processus, l'efficacité interne et l'efficacité externe, l'équité et l'implication de la communauté ;
- les principaux défis à relever, à savoir : l'absence d'équité au niveau de l'accès, du maintien et de la performance des élèves, l'insuffisance quantitative et qualitative de l'offre éducative, la faible capacité de planification, de mise en œuvre et de suivi des structures de gestion du système éducatif, la faiblesse de l'efficacité interne et de l'efficacité externe, l'insuffisance et la mauvaise gestion du temps scolaire, l'insuffisance ou l'absence de collaboration entre l'école et la communauté.

Malgré les avancées significatives qui caractérisent ce document, il n'a jamais été mis en œuvre en son temps par manque de volonté politique.

Avec la densité et la complexité des défis à relever pour satisfaire les aspirations du peuple béninois en matière d'éducation d'une part, et les engagements pris par l'Etat aux plans national et international d'autre part, il devient impérieux de rendre opérationnel cet outil de planification, de mise en œuvre et de suivi des activités à mener pour assurer effectivement d'ici à l'an 2015, une Education de Qualité Pour Tous.

C'est ainsi que s'est imposée la nécessité d'actualiser la deuxième définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale et de déboucher sur une troisième définition.

2- Les Normes de l'Ecole de Qualité Fondamentale



Des écoles normales d'instituteurs pour une formation de qualité : ENI Porto-Novo.

2-1. CADRE CONCEPTUEL

2-1-1. Définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale (EQF)

Une Ecole de Qualité Fondamentale est un établissement scolaire ouvert à toutes les catégories d'enfants et qui, sans aucune forme de discrimination négative, offre à ses élèves et à son personnel, un cadre de travail approprié et un encadrement efficace dans des conditions de travail motivantes et valorisantes. Elle se doit de :

- disposer, au regard des normes retenues en la matière, de différentes catégories de ressources (ressources humaines, matérielles, didactiques, financières et autres) nécessaires pour offrir aux élèves, aux personnels enseignant et non enseignant, le cadre de travail requis en vue de favoriser l'efficacité des activités pédagogiques ;
- gérer rationnellement et utiliser effectivement les ressources disponibles de manière à atteindre les objectifs poursuivis et à produire les résultats attendus.

Cela revient à dire que l'Ecole de Qualité Fondamentale se caractérise aussi bien par ses infrastructures et son équipement que par son mode de fonctionnement qui lui permet d'établir une relation optimale et efficiente entre les ressources disponibles et les résultats produits. Pour ce faire, il est indispensable de mettre en place un système de suivi /évaluation efficace.

2-1-2. Principaux domaines d'intervention

Cette troisième définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale focalise l'attention sur six domaines complémentaires.

- 1 - Les intrants** : ce sont les différentes ressources dont l'école dispose pour fonctionner (directeur/directrice, enseignants/enseignantes, élèves, personnes ressources du milieu, bâtiments, mobiliers, équipement, matériel didactique, temps scolaire...).

- 2 - **Le processus** : c'est la manière dont les ressources disponibles sont gérées, utilisées (utilisation effective et efficace du matériel didactique et du temps scolaire) et valorisées (attitudes des différents protagonistes, formation, répartition, évaluation, émulation, sanctions...).
- 3 - **L'efficacité interne** : c'est la performance des élèves à l'école (taux de réussite aux évaluations d'étape et de passage en classe supérieure).
- 4 - **L'efficacité externe** : c'est la performance des élèves à l'issue du cycle primaire (ce qu'ils/elles font après l'école primaire avec les connaissances acquises et les compétences développées).
- 5 - **L'équité à l'école** : c'est l'ensemble des pratiques organisationnelles et pédagogiques qui prennent en ligne de compte les différentes caractéristiques des groupes sociaux et qui s'évertuent à offrir des chances équivalentes aux membres de chacun de ces groupes. Dans cette optique, l'école doit offrir aux un(e)s et aux autres, un accueil et une formation qui tiennent compte de toutes les catégories d'enfants, quels que soient leur sexe, leur classe sociale, leur appartenance ethnoculturelle ou leurs capacités et qui leur ouvrent les portes d'un avenir à la mesure de leurs aspirations.
- 6 - **L'implication de la communauté** : c'est un mode d'organisation et de fonctionnement de l'école qui s'appuie sur une collaboration franche et fructueuse entre le personnel enseignant et la communauté. Ainsi mise à contribution et responsabilisée, celle-ci participe activement à la gestion, à l'animation de l'école. L'implication de la communauté dans la gestion et l'animation de l'école permettra, comme l'ont démontré les différentes recherches réalisées au Bénin et dans la sous- région sur cette question, d'améliorer les résultats des élèves et de promouvoir le développement de l'école.

Sur ces six (6) domaines, les quatre (04) premiers ci-dessus cités ont été retenus comme des points d'ancrage, tandis que l'équité et l'implication de la communauté ont été prises en compte de façon transversale au niveau de chacun des quatre (04) points d'ancrage.

2-2. LES DEFIS A RELEVER

La Constitution du 11 décembre 1990 et la Loi n° 2003-017 du 11 novembre 2003, portant Orientation de l'Education Nationale en république du Bénin et la Loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 portant modification de la loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin, reconnaissent bien pour toutes les Béninoises et tous les Béninois le droit à l'éducation.

Pour faire de la jouissance de ce droit une réalité tangible, la mise en œuvre efficiente du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) 2006-2015 et du Plan d'Action National de "l'Education Pour Tous d'ici à l'an 2015" qui s'intègrent harmonieusement pour l'atteinte de l'éducation de qualité, devient le grand défi à relever.

Au niveau de l'éducation formelle, l'atteinte de cet objectif général est sous-tendue par celle de certains objectifs spécifiques présentés comme autant de défis à relever. Il s'agira donc :

- d'améliorer sous tous ses aspects, la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous, des résultats d'apprentissage quantifiables et indispensables dans la vie courante ;
- d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements maternel et primaire d'ici à 2015 et instaurer l'égalité dans ce domaine, en veillant notamment à assurer aux filles, un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité, avec les mêmes chances de réussite ;
- de développer et améliorer sous tous leurs aspects, la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment celles des enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés ;
- de faire en sorte que d'ici à 2015, tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté, y compris ceux en situation de handicap, et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à l'école et d'y suivre jusqu'à son terme, un enseignement primaire de qualité, obligatoire et gratuit.
- d'améliorer la gestion de l'école à travers une implication et une responsabilisation effectives des communautés à la base.

Dans l'accomplissement des tâches de plus en plus nombreuses et complexes qui lui incombent, l'école béninoise est confrontée de nos jours à des contraintes qu'il est impérieux de surmonter pour être en mesure de relever les défis ci-dessus mentionnés. Les principales contraintes sont les suivantes :

- la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants suite aux effets combinés de la mauvaise allocation des ressources et de la surcharge des classes ;
- la baisse de la qualité de l'enseignement engendrée par la fermeture des écoles normales pendant deux (2) décennies et les dysfonctionnements du réseau d'animation pédagogique de proximité ;
- la pénurie de personnel enseignant due au gel des recrutements dans la fonction publique pendant près de vingt (20) ans ;
- les importants investissements réalisés depuis quelques années restent largement en deçà des besoins et cela, à cause des effets combinés de la pression démographique et de la forte demande d'éducation ;
- l'insuffisance notoire du temps de travail effectif engendrée par l'absence de planification et la mauvaise gestion du temps scolaire, les manifestations des enseignants (grèves, sit-in et autres formes de protestation), les activités extrascolaires, les aléas climatiques, l'abandon des classes au profit des activités électorales... ;
- l'insatisfaction des parents et autres usagers de l'école face aux faibles performances des élèves.

2-3. LES NORMES, LES INDICATEURS ET LES MOYENS DE VERIFICATION

Le tableau suivant récapitule les onze (11) normes retenues. Il ne fait pas ressortir les données chiffrées ; celles-ci sont prises en compte dans le volet "indicateurs".

2-3.1. Tableau récapitulatif des normes

N°	LIBELLE DE CHAQUE NORME
1	Avoir à sa tête un directeur / une directrice qualifié(e), de bonne moralité, en bonne santé, professionnellement engagé(e), régulièrement suivi(e) et formé(e) en cours d'emploi et qui fait preuve d'un leadership effectif.
2	Avoir pour chacune de ses classes, un enseignant / une enseignante qualifié(e), de bonne moralité, en bonne santé, professionnellement engagé(e), régulièrement suivi(e) et formé(e) en cours d'emploi.
3	Créer les conditions requises pour rendre l'élève apte à une meilleure fréquentation scolaire et à une participation active aux activités d'apprentissage.
4	Disposer et mettre en œuvre un mécanisme de protection des élèves contre toutes les formes de violence à l'école.
5	Traiter équitablement les filles et les garçons en accordant une attention particulière aux enfants à besoins éducatifs spéciaux.
6	Avoir sur son propre domaine, l'espace et les installations nécessaires et sécurisées pour que les élèves et les enseignants / enseignantes bénéficient d'un cadre de travail adéquat.
7	Avoir en nombre suffisant, au regard des effectifs et des ratios retenus en la matière, un mobilier ergonomique par rapport aux élèves et aux enseignants/enseignantes en accordant une attention particulière aux enfants à besoins éducatifs spéciaux.
8	Avoir en nombre suffisant les documents de référence, les manuels scolaires, le matériel didactique requis, les utiliser effectivement et les gérer rationnellement.
9	Gérer de manière efficiente le temps scolaire (calendrier scolaire officiel ou localement réaménagé) en organisant régulièrement les activités d'enseignement/apprentissage/évaluation.
10	Entretenir une collaboration effective, soutenue et fructueuse avec les parents d'élèves et les autres membres de la communauté.
11	Obtenir tout au long de chaque année scolaire et au niveau de chaque cours, de bons résultats avec tous les élèves.

2-3.2. Les indicateurs et les moyens de vérification

NORME N°1

Avoir à sa tête un directeur / une directrice qualifié(e), de bonne moralité, en bonne santé, professionnellement engagé(e), régulièrement suivi(e) et formé(e) en cours d'emploi et qui fait preuve d'un leadership effectif.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	<i>Le directeur / La directrice :</i>	
1	est titulaire du CAP depuis trois (3) ans au moins ;	Attestation ou décision d'admission définitive.
2	a été inscrit (e) sur une liste d'aptitude;	Liste d'aptitude.
3	a satisfait aux exigences d'une enquête de moralité ;	Rapport d'enquête.
4	subit au moins une fois l'an une visite médicale, connaît son état de santé et adopte les comportements appropriés ;	Carnet de visite médicale.
5	a reçu une formation spécifique de qualité aux fonctions de Directeur ;	Rapport ou attestation de formation.
6	est ponctuel (le) et assidu(e) ;	- Cahier journal. - Cahier de présence et de sortie.
7	participe régulièrement aux activités des Unités Pédagogiques (UP) ;	- Liste de présence aux séances d'UP.
8	reçoit au moins une fois tous les deux (2) ans une visite d'inspection pour l'appréciation de la gestion pédagogique, administrative, financière et matérielle de son école ;	Rapport de visite de classe et d'école.
9	encadre et soutient pédagogiquement ses collaborateurs (leçons d'essai et de	- Cahier de conseils pédagogiques et journal de l'école.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	démonstration, interprétation des documents, appui à la préparation de la classe, ...)	- Cahier de suivi des collaborateurs.
10	veille à la santé, à l'hygiène et à la sécurité des élèves ;	- Fiche de suivi, divers comités (santé, sécurité...) - Carnets de santé. - Notes de service. - Rapports de réunion. - Cahier de gestion de la cantine.
11	suit régulièrement les performances scolaires.	- Fiche de suivi. - Cahiers de devoirs journaliers. - Cahiers de roulement.
12	dispose de documents et textes organiques de référence, accessibles, à jour et classés.	- Registre matricule. - Archives de l'école.

NORME N°2

Avoir pour chacune de ses classes, un enseignant / une enseignante qualifié(e), de bonne moralité, en bonne santé, professionnellement engagé(e), régulièrement suivi(e) et formé(e) en cours d'emploi.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	<i>L'enseignant /L'enseignante :</i>	
1	est titulaire du BEPC ou d'un diplôme équivalent (critère minimal) ou du BAC ou d'un diplôme équivalent (critère de perfectionnement) ;	Diplôme ou attestation.
2	est titulaire du CEAP (critère minimal) ou du CAP (critère de perfectionnement) ;	Décision d'admission définitive ou Attestation de diplôme.
3	subit au moins une fois l'an une visite médicale, connaît son état de santé et adopte les comportements appropriés ;	Carnet de visite médicale.
4	reçoit au moins une fois l'an la visite pédagogique d'un membre du corps d'encadrement (CP et/ou inspecteur) ;	Rapport de visite de classe.
5	participe régulièrement aux activités d'animation pédagogique dans son école et dans l'Unité Pédagogique ;	- Cahier de conseil pédagogique. - Rapports d'activités de l'UP et/ou journal de l'école.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
6	bénéficie d'une formation en cours d'emploi ;	- Rapports de formation et/ou attestations de participation.
7	est assidu(e) et ponctuel (le) ;	- Journal de l'école et/ou cahier de présence, cahier de sortie.
8	prépare minutieusement et régulièrement sa classe ;	- Répartitions mensuelle et trimestrielle. - Journal de classe. - Fiches de préparation.
9	centre effectivement les approches et les stratégies mises en œuvre sur l'élève ;	- Rapport de visite de classe ;
10	organise et anime avec efficacité les activités pédagogiques ;	- Rapports de visites de classe. - Cahier/feuille d'évaluation des élèves. - Résultats des évaluations d'étape.
11	évalue régulièrement les acquis de ses élèves et comble les insuffisances constatées.	- Cahiers de devoirs des élèves. - Résultats d'évaluation. - Recueil des activités de remédiation, cahier journal.

NORME N°3

Créer les conditions sanitaires requises pour rendre l'élève apte à une meilleure fréquentation scolaire et à une participation active aux activités d'apprentissage.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	<i>L'école s'organise pour que :</i>	
1	les élèves bénéficient d'une visite médicale par an ;	- Livrets de suivi. - Carnets de santé.
2	les élèves soient déparasités trois fois par an ;	Carnets de santé.
3	les élèves consomment des mets sains et équilibrés et de l'eau potable à l'école;	Rapport de suivi sanitaire. Rapport d'enquête. Carnets de santé.
4	les élèves disposent d'installations de lavage de mains au niveau de chaque classe, de la cantine et des latrines et	Rapport d'enquête. Rapports de suivi sanitaire. Carnet de santé.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	les utilisent effectivement ;	
5	des comités de santé fonctionnels existent.	- Rapport d'installation. - Liste des membres du comité.
6	des séances de sensibilisation sont organisées à l'endroit des élèves sur les IST, le VIH/SIDA et les autres pandémies :	- Rapports d'activités. - Liste de présence. - Procès-verbaux des séances.
7	les vendeuses de nourritures et les cuisinières des cantines soient formées et suivies sur les plans de l'hygiène et de la nutrition et soient soumises à une visite médicale chaque année.	- Module et rapport de formation. - Liste de présence. - Constat de la propreté des femmes et des cantines. - Livret médical des vendeuses et des cuisinières.

NORME N°4

Disposer et mettre en œuvre un mécanisme de protection des élèves contre toutes les formes de violence à l'école.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	<i>L'école s'organise pour :</i>	
1	qu'un comité de prévention et de règlement de conflit existe et assure la protection des élèves ;	- Rapport de mise en place du comité. - Rapports d'activités du comité.
2	que les élèves, les enseignants, les parents et le personnel non enseignant soient informés et sensibilisés sur les dispositions légales et réglementaires interdisant le châtime corporel et le harcèlement sexuel en milieu scolaire ;	- Rapports des séances d'information et de sensibilisation. - Liste de présence. - Charte de l'école. - Cahier de notes de service de l'école.
3	les élèves soient à l'abri du châtime corporel et du harcèlement sexuel ;	Rapports des séances de sensibilisation. Notes de service de rappel.
4	les auteurs de châtime corporel	Rapports de traitement des cas

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	et de harcèlement sexuel soient dénoncés et traités conformément aux lois en vigueur.	vécus.

NORME N° 5

Traiter équitablement les filles et les garçons en accordant une attention particulière aux enfants à besoins éducatifs spéciaux.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	<i>L'école s'organise pour :</i>	
1	traiter équitablement toutes les catégories d'élèves (filles, garçons, enfants à besoins éducatifs spéciaux, ...) au cours des activités pédagogiques;	Données statistiques (taux d'accès, taux de passage, taux de rétention et taux d'achèvement).
2	traiter équitablement toutes les catégories d'enfants dans la répartition des responsabilités et des tâches, ainsi dans l'acceptation des différences en accordant une attention particulière aux enfants à besoins éducatifs spéciaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Listes des responsables de classe. - Liste de répartition des tâches. - Manuels et matériels didactiques. - Rapports de visite de classe.
3	offrir des modèles aux filles à travers la présence d'enseignantes à raison d'au moins une (1) enseignante pour trois (3) classes ;	<ul style="list-style-type: none"> - Liste du personnel par sexe. - Tableau synoptique de l'école.
4	utiliser des manuels et d'autres supports didactiques qui proposent une représentation équilibrée des filles/femmes, des garçons/hommes et des personnes handicapées ;	Rapport d'évaluation des manuels.
5	utiliser des manuels et d'autres supports didactiques dans lesquels les personnages des deux sexes, dont des personnes handicapées jouent dans les mêmes proportions, aussi	Rapport d'évaluation des manuels.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	bien des rôles de premier plan que des rôles de second plan ;	
6	accueillir et encadrer efficacement les enfants à handicap(s) léger(s) ;	Documents d'identification des enfants (fiches de suivi, matériel de travail).
7	orienter les enfants à handicaps lourds vers les établissements spécialisés ¹ quand ceux-ci existent dans la localité ;	Documents d'identification des enfants (fiches de suivi, matériel de travail).
8	améliorer constamment ses capacités d'accueil et ses conditions de travail en assurant l'éducation des enfants à besoins très spécifiques (enseignants spécialisés en nombre suffisant, matériel didactique, ludiques et sportifs pertinents et disponibles, infrastructures et équipements appropriés). NB : cet indicateur est spécifique aux écoles spécialisées.	Rapport de visite d'école.

NORME N° 6

Avoir sur son propre domaine, l'espace et les installations nécessaires et sécurisées pour que les élèves et les enseignants/enseignantes bénéficient d'un cadre de travail adéquat.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	<i>L'école dispose :</i>	
1	d'un domaine délimité par une clôture en matériaux définitifs (ciment ou terre stabilisée selon le milieu) ou par une	- Titre de propriété. - Rapport de visite d'école.

¹ Quelle que soit la définition donnée à la notion de handicap (que le handicap soit lourd ou léger), des dispositions doivent être prises pour faciliter l'intégration scolaire des enfants concernés.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	haie vive bien entretenue avec un portail.	
2	pour chaque groupe pédagogique d'une salle de classe aux dimensions réglementaires, en matériaux définitifs, naturellement aérée et éclairée, tenant compte des enfants à besoins éducatifs spéciaux.	Rapport de visite d'école.
3	de modules de latrines adaptées à la taille des enfants, séparés pour les garçons et les filles (une cabine pour 30 élèves), accessibles aux enfants en situation de handicap.	Rapport de visite d'école.
4	d'au moins deux (2) latrines pour le personnel enseignant à raison d'une latrine par sexe.	Rapport de visite d'école.
5	d'un point d'eau sécurisé pour l'ensemble de ses usagers et, par classe, d'un poste d'eau protégé et facilement accessible à tous les enfants.	Rapport de visite d'école.
6	d'une (1) poubelle par classe et de trois (3) autres dans la cour à raison d'une poubelle par catégorie d'ordures (verre, plastique, objets biodégradables), effectivement utilisées.	Rapport de visite d'école.
7	d'urinoirs séparés pour les filles et les garçons, adaptés aux différentes catégories d'enfants et aménagés en matériaux définitifs.	Rapport de visite d'école.
8	d'une cour de récréation spacieuse et bien ombragée, conforme aux normes en vigueur (3 ^{m2} en moyenne par élève).	Rapport de visite d'école.
9	d'un terrain de sport tracé et équipé,	Rapport de visite d'école.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	conforme aux normes et distinct de la cour de récréation.	
10	de liaison entre tous les bâtiments et de rampe d'accès pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux.	Rapport de visite d'école.
11	d'installations électriques conformes aux normes sécuritaires.	Rapport de visite d'école.

NORME N° 7

Avoir en nombre suffisant, au regard des effectifs et des ratios retenus en la matière, un mobilier ergonomique par rapport aux élèves et aux enseignants/enseignantes en accordant une attention particulière aux enfants à besoins éducatifs spéciaux.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	<i>Chaque classe dispose :</i>	
1	d'une place assise par élève sur des tables-bancs (à deux places au plus) adaptées à sa taille et à son état de santé physique.	Rapport de visite de classe.
2	d'un bureau et d'une chaise conformes aux normes et modèles en vigueur.	Rapport de visite de classe.
3	d'une armoire ou un placard.	Rapport de visite de classe.

NORME N° 8

Avoir en nombre suffisant les documents de référence, les manuels scolaires, le matériel didactique requis, les utiliser effectivement et les gérer rationnellement.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
<i>Au niveau de chaque classe de l'école, existent et sont bien utilisés :</i>		
1	les programmes d'études et les guides d'enseignement et d'évaluation.	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
2	un manuel de français et un manuel de mathématique par élève ou leurs équivalents en supports adaptés aux enfants à besoins éducatifs spéciaux par élève.	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
3	deux tableaux muraux de couleur noire ou verte et un tableau sur chevalet de couleur noire ou verte, adaptés à la taille des élèves.	- Rapport de visite de classe.
<i>Au niveau de l'école primaire, existent et sont bien gérés (répartis et utilisés) y compris les guides sur l'éducation intégrée :</i>		
4	un jeu de programmes d'études et un jeu de guides d'enseignement de tous les cours y compris les guides sur l'éducation intégrée.	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
5	un kit de français par niveau (gravures en poster, étiquettes-mots, étiquettes-syllabes, dictionnaires).	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
6	un kit de mathématique par niveau (solides géométriques, compendium métrique, étiquettes numériques, compendium géométrique).	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
7	deux kits d'histoire, de géographie et de sciences pour les niveaux 2 et 3 (manuels d'histoire, globe terrestre, cartes du Bénin et d'Afrique, boussole, thermomètre, planches de sciences).	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
8	un manuel de français et un manuel de mathématique par enseignant/enseignante, ou leurs équivalents en supports adaptés aux enfants à besoins éducatifs spéciaux.	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
<i>Au niveau de la section de l'école maternelle, existent et sont bien utilisés :</i>		
9	un programme d'éveil et un guide d'enseignement, y compris les guides sur l'éducation intégrée.	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
10	un tableau mural de couleur noire ou verte, adapté à la taille des enfants et un tableau d'affichage des productions des enfants.	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
11	un jeu de trois cahiers d'activités (graphisme, pré mathématique, éveil scientifique et artistique) par enfant.	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
12	un jeu de trois cahiers d'activités (graphisme, pré mathématique, éveil scientifique et artistique) par enseignant.	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
<i>Au niveau de l'école maternelle à deux sections, existent et sont bien gérés (répartis et utilisés) :</i>		
13	un jeu de programmes d'éveil et de guide d'enseignement des deux sections.	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
14	deux jeux de trois cahiers d'activités, y compris les guides sur l'éducation intégrée.	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
15	un kit d'éducation pour la santé (gravures, bassines, seaux à couvercle, serviettes, nattes ou matelas,...).	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
16	un kit d'expression orale (planches de langage, gravures, recueil de contes assortis d'images séquentielles).	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
17	un kit d'éducation physique (corde à sauter, corde à grimper, échelle de corde, cubes géants, matelas ou nattes, instruments de musique, ...).	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
18	un kit d'éducation manuelle et esthétique (cutters, ciseaux, gomme, pots de peinture, papier de couleur,...).	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.
19	un kit de pré mathématique (blocs logiques, loto, dominos, encastrement, jeux d'ensemble, de tri, puzzles,...).	- Rapport d'inspection. - Cahier journal.

NORME N° 9

Gérer de manière efficiente le temps scolaire (calendrier scolaire officiel ou localement réaménagé) en organisant régulièrement les activités d'enseignement/apprentissage/évaluation.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	<i>L'école s'organise pour garantir que :</i>	
1	les enseignants et les élèves ont été présents et ont effectivement travaillé tous les jours prévus par le calendrier scolaire officiel ;	<ul style="list-style-type: none">- Calendrier scolaire officiel.- Journal de l'école ou cahier de semaine.- Planifications mensuelles des activités pédagogiques.- Cahier journal de classe.- Cahier de roulement.- Cahiers de devoirs journaliers.- Cahiers d'évaluation ou de composition.- Rapport de rentrée,- Rapport de fin d'année.- Point d'exécution des programmes;
2	les enseignants et les élèves des régions à caractère spécifique ont été présents et ont effectivement travaillé conformément à la masse horaire officielle et à leur calendrier scolaire réaménagé.	<ul style="list-style-type: none">- Calendrier scolaire réaménagé.- Journal de l'école ou cahier de semaine.- Planifications mensuelle des activités pédagogiques.- Cahier journal de classe.- Cahier de roulement.- Cahiers de devoirs journaliers.- Cahiers d'évaluation ou de composition.- Rapport de rentrée.- Rapport de fin d'année.- Point d'exécution des programmes.

NORME N° 10

Entretenir une collaboration effective, soutenue et fructueuse avec les parents d'élèves et les autres membres la communauté.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	<i>L'école s'organise pour garantir :</i>	
1	l'existence effective d'organes fonctionnels impliquant la communauté dans la gestion de l'école (au moins une réunion par trimestre pour les organes exécutifs ; deux assemblées générales ordinaires des parents d'élèves, au début et à la fin de l'année scolaire) ;	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des membres des différents organes de gestion. - Rapports des réunions.
2	l'existence d'un partenariat effectif entre l'école, les parents d'élèves et les autres membres de la communauté (analyse de situation, recherche de solutions, prise de décisions, mise en œuvre, suivi et évaluation) ;	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités.
3	l'existence d'un plan de développement de l'école et de plans d'action annuels effectivement mis en œuvre;	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de développement de l'école. - Plans d'action annuels. - Rapports d'activités.
4	l'existence d'une collaboration effective soutenue et fructueuse entre les enseignants spécialisés, entre l'école et le personnel spécialisé (enseignants spécialisés, psychopédagogues, psychomotricien, orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes)... ;	<ul style="list-style-type: none"> - Les registres. - Textes régissant le mécanisme.
5	l'existence, la bonne tenue et la bonne circulation du livret de suivi de la scolarité des élèves et du carnet de correspondance entre l'école et les parents d'élèves ;	<ul style="list-style-type: none"> - Carnets de correspondance régulièrement visés par les parents. - Livrets de suivi de la scolarité des élèves.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
6	l'existence à son niveau et au niveau de la communauté, de registres fiables et à jour prenant en compte le patrimoine de l'école ;	- Cahier d'inventaire. - Rapports de contrôle.
7	l'existence d'un mécanisme de contrôle de la gestion de l'école et des résultats scolaires obtenus ;	Rapports d'enquête.
8	la mise à contribution de tous les canaux de communication en vue de vulgariser la liste des intrants affectés à l'école ainsi que des résultats scolaires obtenus.	- Rapports de séances. - Support d'émissions radio. - Coupures de presse.

NORME N° 11

Obtenir tout au long de chaque année scolaire et au niveau de chaque cours, de bons résultats avec tous les élèves.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	<i>L'école est gérée de manière à garantir que :</i>	
1	chaque enseignant/enseignante organise au début de l'année scolaire, une évaluation diagnostique, élabore et met en œuvre un dispositif de remédiation des insuffisances identifiées ;	- Résultats de l'évaluation diagnostique. - Rapport d'analyse des résultats. - Cahier journal.
2	chaque enseignant/enseignante associe tout au long de l'année, l'évaluation formative au processus d'enseignement/apprentissage;	- Fiches de préparation. - Rapport de visite de classe.
3	chaque enseignant/enseignante organise les évaluations certificatives d'étapes, élabore et met en œuvre un dispositif de	- Résultats d'évaluations certificatives. - Rapport d'analyse des résultats.

N°	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
	remédiation des insuffisances identifiées ;	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier journal. - Production des élèves. - Grilles d'analyse des performances des élèves. - Carnet de correspondance des élèves. - Fiche de suivi scolaire des élèves.
4	tous les élèves de chaque classe, filles comme garçon, à besoins éducatifs spéciaux ou non, ont atteint et/ou dépassé le seuil de réussite fixé ;	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats des évaluations. - Rapport de fin d'année.
5	tous les élèves du CM2, filles comme garçons, à besoins éducatifs spéciaux ou non, ont réussi au CEP ;	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats du CEP. - Rapport de fin d'année
6	tous les usagers de l'école (élèves, parents, communauté) sont satisfaits des performances des élèves.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de sondage d'opinion

3- Conclusions et recommandations



Des enseignants épanouis et assidus au travail : deux normaliens de l'ENI Abomey.

3-1. CONCLUSION

Au Bénin, le concept de l'Ecole de Qualité Fondamentale (EQF) a été engendré au début des années quatre-vingt-dix par la nécessité de disposer d'indicateurs pertinents pour orienter l'évolution de l'offre de l'éducation et procéder régulièrement à l'analyse qualitative des résultats obtenus.

Conçue à la fois comme une boussole et un livret de bord, chacune des deux premières définitions de l'EQF a permis des avancées manifestes, tant au niveau du cadre conceptuel, qu'à celui de l'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant et des élèves à l'école.

Mais, malgré les progrès enregistrés dans certains domaines comme celui de l'accès des élèves à l'école, et celui de l'équipement des établissements scolaires en mobilier et en matériel didactique, force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire pour :

- parvenir à la scolarisation universelle en 2015 ;
- améliorer l'efficacité interne de ce sous-secteur², afin que tous les enfants qui y entrent, achèvent effectivement les études prévues à ce niveau ;
- améliorer l'efficacité interne du système éducatif en général, et celle de ce sous-secteur en particulier en garantissant la pertinence des apprentissages qui s'y déroulent, afin que les élèves qui bouclent leurs études à ce niveau, aient acquis les connaissances de base et développé les compétences requises, non seulement pour se prendre en charge et relever les défis présents et à venir, mais aussi pour contribuer efficacement à la résolution des problèmes qui se posent à leur société, et au développement durable de leur pays, en commençant par celui de leur cadre de vie.

Dans ce domaine, un nombre non négligeable de contraintes et de situations interpellent toutes les différentes catégories d'acteurs de l'école béninoise, quels que soient leurs niveaux d'intervention. Il s'agit surtout :

² : Il s'agit ici de l'enseignement primaire.

- du manque de professionnalisme, suite à la fermeture des écoles normales pendant environ deux décennies, de la majorité du personnel enseignant actuellement en service dans les écoles ;
- du manque de pertinence, au regard des exigences de la vie active et des besoins des communautés, des apprentissages organisés à l'école ;
- de l'insuffisance, voire de l'absence de synergie entre le personnel enseignant d'une part, les parents d'élèves et les autres membres de la communauté d'autre part ;
- du manque d'efficacité interne de ce sous-secteur ;
- de la persistance des disparités liées au genre, aux zones d'habitation et aux régions ;
- de la dégradation des conditions de travail en classe, suite à l'accroissement subit des effectifs d'élèves engendrés par l'abaissement de l'âge d'entrée à l'école primaire et la gratuité des enseignements maternel et primaire ;
- de la faiblesse du taux de transformation des ressources consommées en résultats.

Malgré l'ampleur de la tâche, il est permis d'espérer. Mais cette situation ne pourra être redressée que si :

- l'on définit une nouvelle vision de l'école ;
- l'on rend disponibles les différentes catégories de ressources nécessaires pour le bon fonctionnement de l'école ;
- les ressources rendues disponibles sont bien gérées et utilisées de manière à produire le maximum de résultats possibles.

C'est pourquoi il est indispensable :

- de définir la situation souhaitée ;
- de mesurer la distance entre la situation existante et la situation souhaitée pour élaborer un plan d'action conséquent ;
- d'assurer la mise en œuvre du plan d'action et d'organiser son suivi régulier et son évaluation périodique.

La présente définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale a été élaborée et finalisée pour servir de cadre de référence et d'outil de travail dans ce sens. Il est le produit d'un long processus participatif qui a impliqué toutes les catégories d'acteurs de l'école béninoise.

Nourrie de toute l'expérience engrangée grâce aux deux définitions qui l'ont précédée et dont elle vise à combler les principales insuffisances, cette troisième définition s'est essentiellement appuyée sur les recommandations issues du **Forum sur le secteur de l'éducation de février 2007, le plan décennal et le Plan d'action d'Education Pour Tous.**

Elle est destinée aux institutions et aux responsables qui, à divers niveaux, veulent agir dans le sens de la réalisation progressive d'une école toujours plus accueillante et plus efficace pour les générations montantes.

Il s'agit notamment :

- des décideurs politiques à divers niveaux ;
- des partenaires techniques et financiers ;
- des directeurs départementaux de l'enseignement maternel et primaire ;
- des chefs de circonscription scolaire ;
- des directeurs d'école ;
- des enseignant(e) s ;
- des associations des parents d'élèves ;
- des maires et autres autorités politico-administratives ;
- de diverses autres associations et personnes physiques et morales.

3-2. RECOMMANDATIONS

Réunis à l'invitation de la Ministre de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP) :

- à l'hôtel Fifatin de Bohicon du 26 au 29 février 2008, pour procéder à l'analyse et à l'actualisation de la deuxième définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale (EQF);
- puis à l'hôtel Dako 1er de Bohicon, les 17 et 18 avril 2008, pour procéder à la finalisation et à la pré validation du document issu du premier atelier ci-dessus mentionné ;
- et enfin au Centre de Recherche et de Formation « Le Chant d'Oiseau » de Cotonou les 18 et 19 septembre 2008, pour procéder à la validation de la troisième définition de l'EQF, les représentantes et les représentants des différentes catégories d'acteurs du système

éducatif béninois en général, et du sous-secteur de l'enseignement primaire en particulier, ont insisté tout au long des travaux sur la nécessité pour les responsables à divers niveaux de s'organiser pour faire du slogan « **une éducation de qualité pour tous, d'ici à 2015** », une réalité tangible à l'échéance fixée.

Les recommandations ci-dessous présentées découlent des échanges très enrichissants qui ont eu lieu au cours des travaux. Elles s'inscrivent dans le prolongement de celles qui sont issues des diverses sessions (fora, revues, séminaires,...) consacrées à l'éducation au Bénin depuis le début des années deux mille et sont sous-tendues par la conviction que toute politique éducative digne de ce nom doit :

- s'appuyer sur une mobilisation nationale effective ;
- viser à assurer l'éducation et la formation de l'être humain dans toutes ses dimensions ;
- viser à réduire les inégalités entre les sexes et les disparités entre les régions, et entre les couches sociales.

Aussi l'équipe pluridisciplinaire qui a procédé à la finalisation de la « **Troisième Définition de l'EQF** » s'est-elle inspirée des suggestions et des observations faites par les différentes catégories d'acteurs de l'éducation nationale qui ont participé aux divers travaux, pour synthétiser, autour de quatre axes essentiels, les recommandations qui en ont découlé.

3.2.1. RECOMMANDATIONS EN DIRECTION DES DECIDEURS POLITIQUES.

Dans un secteur aussi sensible et aussi déterminant pour l'avenir du pays que celui de l'Education, l'Etat se doit d'assumer ses responsabilités en jouant pleinement son rôle de chef d'orchestre. C'est dans cette optique que l'équipe pluridisciplinaire recommande :

- de publier diligemment cette troisième définition et d'organiser une communication pertinente pour obtenir l'adhésion et le soutien de tous les acteurs de l'école primaire béninoise ;
- d'accorder la priorité à la formation, au « coaching » pédagogique, au suivi régulier, et à la valorisation du personnel enseignant ;

- de faire élaborer et valider, s'ils n'existent pas encore, les documents d'accompagnement qui vont préciser les niveaux de responsabilité de chacune des catégories d'acteurs, les spécifications techniques et/ou pédagogiques des différentes ressources nécessaires (infrastructures, mobilier, manuels scolaires, matériel didactique,...), les procédures et les stratégies à mettre en œuvre pour former les enseignants et les autres acteurs. Dans le cas contraire, il convient de les recenser, de les rassembler et de les exploiter à bon escient ;
- de promouvoir l'utilisation effective de la troisième définition EQF comme document de référence ;
- de faire prioritairement l'état des lieux dans toutes les écoles ;
- de planifier et programmer les interventions à faire dans toutes les écoles afin de cibler les investissements à faire à temps pour le maximum d'efficacité possible ;
- d'assurer la mise à disposition à temps des ressources indispensables au bon fonctionnement de l'école ;
- de tenir compte de la spécificité du secteur de l'Education dans l'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat ;
- de coordonner les appuis extérieurs en tenant compte de la complémentarité des interventions au profit de l'école ;
- de créer et/ou dynamiser aux niveaux national, régional et local des structures de partenariat efficace pour intégrer les interventions des différents partenaires et prévenir les duplications inutiles et la « guerre des drapeaux » ;
 - de systématiser le suivi de la mise en œuvre de la troisième définition EQF ;
 - d'organiser, en 2012, soit trois ans avant l'échéance de 2015, une évaluation systématique de cette troisième définition EQF et de sa mise en œuvre ;
 - d'élaborer et de faire respecter les masses horaires et le calendrier scolaire de telle sorte que l'année scolaire couvre 36 semaines de classe dont 30 semaines au moins de travail effectif ;
 - d'assurer le transfert effectif des compétences aux collectivités locales pour donner les moyens de jouer pleinement leur partition.

3.2.2. RECOMMANDATIONS EN DIRECTION DES STRUCTURES TECHNIQUES ET AUTRES ACTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

En raison des attributions et des responsabilités particulières des différentes composantes de cette catégorie d'acteurs, l'équipe recommande :

- de s'approprier cette troisième définition de l'EQF dans son esprit et dans sa lettre ;
- d'inclure dans les fiches de recensement annuel, des items qui prennent en compte tous les indicateurs qui permettront d'organiser un suivi régulier et une évaluation efficace ;
- de vulgariser cette troisième définition de l'EQF auprès des différentes catégories de partenaires de l'école maternelle et de l'école primaire au Bénin ;
- de susciter l'adhésion de toutes les catégories d'acteurs puis d'organiser et d'entretenir leur collaboration pour une mise en œuvre concertée de cette troisième définition afin de garantir la pérennisation de l'Ecole de Qualité Fondamentale ;
- de programmer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer toutes les interventions dans ce sous-secteur, en se référant aux onze (11) normes qui sous-tendent la présente définition EQF.

3.3.3. RECOMMANDATIONS EN DIRECTION DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE, DES PARENTS D'ÉLÈVES ET DES AUTRES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ.

L'une des conditions sine qua non de la réalisation de l'EQF est son appropriation par les différentes catégories d'acteurs de l'éducation à la base. C'est pourquoi l'équipe recommande à celles-ci :

- de mettre en œuvre une politique de communication, de sensibilisation de leurs membres pour vaincre la réticence de ceux qui, en leur sein, ne sont pas encore acquis à la cause de l'école ;
- de libérer les initiatives de toute la communauté dans le cadre d'un partenariat fécond avec l'école ;
- de créer et/ou de dynamiser une structure de partenariat efficace en vue de s'impliquer activement dans la gestion et le fonctionnement de l'école ;

- d'identifier, de promouvoir et de développer des activités génératrices de revenus afin de disposer des ressources nécessaires pour, d'une part, suppléer à l'insuffisance des ressources et/ou appui provenant de l'Etat, et d'autre part, pour se préparer à prendre la relève des partenaires extérieurs et à se prendre en charge.

3.3.4. RECOMMANDATIONS EN DIRECTION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS.

Pour obtenir le meilleur résultat possible à partir des divers appuis qu'ils apportent à l'Etat et aux communautés à la base, l'équipe leur recommande :

- d'élaborer en leur sein, une plate-forme d'intervention qui fonde leurs actions sur le principe de la complémentarité ;
- de s'orienter prioritairement vers les domaines qui dépassent pour le moment, les possibilités des communautés ;
- d'appuyer fortement le renforcement des capacités des structures d'élaboration, de mise en œuvre de l'EQF et de son suivi , à travers la formation et l'encadrement des ressources humaines au niveau central, au niveau intermédiaire et au niveau local (APE, et comité de gestion notamment).



Des écoliers au travail en classe et sur le terrain de sport.

LEXIQUE

(B)

BESOINS EDUCATIFS SPECIAUX

Ce sont les besoins découlant des handicaps ou difficultés d'apprentissage des enfants et des adolescents.

On commence à reconnaître un peu partout que les enfants et les adolescents ayant des besoins éducatifs spéciaux doivent être intégrés dans les services éducatifs conçus pour la majorité des enfants. C'est cette évolution qui a conduit à la notion d'école intégratrice.

(C)

CHAMP DE FORMATION

Le souci d'intégrer les contenus de formations dans les programmes actuels a conduit les concepteurs de ceux-ci à regrouper et à synthétiser les vingt-deux (22) matières étudiées initialement à l'école primaire en six (6) domaines appelés champs de formation. Il s'agit de:

1. la langue française ;
2. la mathématique ;
3. l'éducation scientifique et technologique ;
4. l'éducation sociale ;
5. l'éducation physique et sportive ;
6. l'éducation artistique.

(E)

ECOLE INTEGRATRICE

C'est une école où est mise en œuvre une pédagogie centrée sur l'enfant, capable d'éduquer tous les enfants, y compris ceux qui sont gravement défavorisés, en vue de changer les attitudes discriminatoires pour créer des communautés accueillantes et des sociétés intégratrices.

EFFICACITE :

C'est le degré d'atteinte des objectifs, tout en considérant des variations d'efficacité et d'impact.

Une école est efficace si elle réalise le maximum des résultats possibles avec les moyens disponibles. On distingue globalement l'efficacité interne d'une école et son efficacité externe.

EFFICACITE INTERNE

Les questions d'efficacité interne se rapportent aux taux de réussite des élèves tout au long de leur scolarité et de la qualité de cette réussite.

EFFICACITE EXTERNE

Les préoccupations relatives à l'efficacité externe posent la question de la pertinence des contenus de formation et des apprentissages faits à l'école par rapport aux exigences de la vie active et du marché de l'emploi.

EFFICIENCE

C'est l'expression d'une comparaison entre le résultat obtenu et les ressources consacrées à la poursuite d'un objectif. Les questions d'efficacité tentent d'établir le rapport entre les ressources humaines, matérielles et financières investies et le résultat obtenu. En d'autres termes, une gestion est efficace si elle produit le maximum de résultats possibles avec les moyens disponibles. L'efficacité s'apprécie à partir du taux de transformation des ressources consommées en résultats.

EQUIPEMENT

Au sens général, il s'agit de l'ensemble du matériel et des installations nécessaires pour le bon déroulement des activités dont dépend le développement d'un secteur d'activités.

Ex. Equipement de loisir

Dans ce document, il s'agit des installations et objets nécessaires pour:

- accueillir les élèves et les enseignants(es) (tables-bancs, bureau, chaise, installations sanitaires...);
- pour permettre aux élèves et aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions (tableau mural, tableau sur chevalet, appareils, ustensiles, manuels scolaires, documents de référence, guides d'enseignement..., installations sportives et matériel de sport....).

EQUITE

Notion de justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun. L'équité consiste à traiter chaque élève sur le plan d'égalité avec les autres. Les préoccupations d'équité posent la question de savoir dans quelle mesure le système éducatif offre les mêmes chances à tous les élèves.

(F)

FACTEUR

Chacun des agents, des éléments qui concourent à un résultat.

FOURNITURE

C'est ce qui est fourni, l'ensemble des pièces, des objets nécessaires à l'exercice d'un métier. Dans ce document, il s'agit essentiellement du matériel périssable qu'il faut fournir et remplacer régulièrement, c'est-à-dire, l'ensemble des consommables dont l'enseignant(e) a besoin pour s'acquitter de sa mission (registres, cahier journal, fiches de préparation, bic, gomme...)

(H)

HANDICAP

Désavantage social pour un individu donné, résultant d'une déficience ou d'une incapacité, et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal (en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels.).

(I)

INTRANT

Ensemble des ressources (humaines, matérielles, financières,...) fournies à l'école pour accomplir sa mission.

INDICATEUR

Rapport entre des données qualitatives ou quantitatives qui permet de porter un jugement sur la pertinence, l'impact ou l'efficience d'un

programme, d'une activité ou d'un projet. Les indicateurs sont donc des outils qui doivent à la fois permettre :

- de se rendre compte du niveau où se situe l'école ou un ensemble d'écoles par rapport au profil d'école souhaité (normes EQF) et également
- de rendre compte de cet état à l'ensemble de la communauté éducative, autrement dit à l'ensemble du pays.

Dans le présent document, deux (2) types d'indicateurs ont été retenus. Il s'agit des indicateurs de type qualitatif et des indicateurs de type quantitatif.

(L)

LABEL

Au sens général, c'est une marque spéciale créée par un syndicat professionnel et apposée sur un produit destiné à la vente pour en garantir l'origine et la qualité.

Dans le présent document, il s'agit de garantir qu'une école remplit les conditions minimales requises pour accueillir décemment et encadrer efficacement les élèves.

LEADERSHIP

C'est l'ensemble des activités et surtout de communications par lesquelles un supérieur hiérarchique influence favorablement le comportement de ses collaborateurs (cadres et agents subalternes) dans le sens d'une réalisation plus efficace des objectifs de l'organisation et du groupe.

LEADERSHIP PEDAGOGIQUE

C'est la capacité qu'a un directeur ou une directrice de définir des buts clairs à l'école dont il ou elle est responsable, de motiver fortement ses collaborateurs/ collaboratrices et de favoriser le développement par chacun (e) des compétences requises pour réaliser les performances attendues.

(M)

MANUEL

Tout ouvrage imprimé, destiné à l'élève pour mener des activités d'apprentissage prévues par les programmes d'études et qui peut avoir des documents d'accompagnement (guides d'enseignant, supports, supports visuels, documents audio-visuels...)

MATERIEL DIDACTIQUE

Ensemble des supports pédagogiques (manuels, appareils, objets, cartes de géographie, planches de sciences...) destinés à faciliter :

- l'action de l'enseignant(e) (préparation, exécution et évaluation des activités pédagogiques) d'une part ;
- les activités d'apprentissage des élèves (tâtonnement, manipulation, expérimentation, mesure, vérification...) d'autre part.
 - On distingue entre autres :
 - le matériel à usage collectif qui est celui que tout le groupe-classe utilise au même moment ;
 - le matériel à usage individuel que chaque élève pris isolément utilise.

(N)

NORME

Référence définissant ce qui doit être. Dans ce document, chaque norme est un ensemble de critères qui définit le type d'école à réaliser.

(O)

OFFRE D'EDUCATION

Au sens général, une offre est la quantité de produit ou de service offert sur le marché (opposé à la demande). L'offre d'éducation est la capacité d'accueil et d'encadrement qu'offrent les écoles existantes aux enfants en âge de les fréquenter. Cette capacité est déterminée par l'ensemble des ressources existantes (enseignants(e)s, écoles, salles de classe, mobilier, matériel didactiques...)

(P)

PARTENAIRES DE L'EDUCATION

Il s'agit des personnes physiques politiques, responsables à divers niveaux de l'administration territoriale et du système éducatif, cadres techniques enseignants, personnes ressources du milieu, parents d'élèves, leaders d'opinion, élus locaux et autres qui interviennent d'une manière ou d'une autre dans l'éducation des générations montantes.

PERTINENCE

Au sens général, la pertinence est l'adéquation entre les résultats obtenus et les besoins à satisfaire ou entre les objectifs poursuivis et les besoins à satisfaire.

La pertinence des acquisitions faites à l'école (connaissances, méthodes de travail, compétences et comportements). Elles doivent correspondre aux exigences de la vie prioritaire du marché de l'emploi et aux défis à relever.

PLAN D'ACTION

Document de référence qui présente l'ordonnancement temporel (l'organisation, l'agencement méthodique dans le temps) et la description des activités à mener et des ressources qui sont nécessaires pour l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs.

PROCESSUS

Au sens général, un processus est une série d'opérations se succédant en fonction d'un but. Comme catégorie d'indicateurs dans cette définition, le processus est la manière dont les ressources disponibles sont utilisées (gestion, formation, motivation, utilisation effective et efficace...).

PROCESSUS PARTICIPATIF

Tout processus étant une série d'opérations se succédant en fonction d'un but, celui suivi pour produire la deuxième définition EQF est qualifié de participatif parce qu'il a impliqué, de l'étape initiale à la finalisation, tous les partenaires de l'éducation qui ont travaillé en symbiose.

(R)

REGULER LES FLUX

Il s'agit de prendre les mesures utiles pour prévenir l'échec scolaire et de mettre en œuvre le processus de remédiation nécessaire pour garantir le fonctionnement correct des différentes composantes du système scolaire et assurer le déroulement harmonieux de la scolarité des élèves.

Cela permettra d'éviter les goulots d'étranglements qui empêchent aujourd'hui un grand nombre d'enfants d'accéder à l'éducation scolaire ou de poursuivre leurs études.

En effet, les redoublants d'une classe empêchent autant d'autres enfants de la classe précédente ou non encore inscrit(e) s d'accéder à cette classe.

BIBLIOGRAPHIE

1 - DOCUMENTS FONDATEURS

Ministère en charge de l'Education (Février 2007)	Les actes du Forum National sur l'Education
Ministère en charge de l'Education (octobre 2006)	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education 2006-2015
Ministère en charge de l'Education (octobre 2006)	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education : Document de synthèse
Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (Juin 2003)	Deuxième Définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale
Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (Novembre 2003)	Projet de Plan d'Action Education Pour Tous
Banque Mondiale / RESEN, (Janvier 2002)	Le Système Éducatif béninois : Performances et espaces d'amélioration pour la politique éducative
Ministère de l'Education National (Mars 1995)	Première Définition de l'Ecole de Qualité Fondamentale

2 – DOCUMENTS DE TRAVAIL

MEMP/DANIDA/PAGE (Septembre 2008)	Rapport provisoire de l'étude nationale sur les écoles efficaces
CONFEMEN (PASEC) 2007	Diagnostic de la qualité de l'enseignement primaire au Bénin
MENRS / PA-EQF (Juillet 2000)	Avant-projet de deuxième définition EQF
Ministère de l'Education National et de la Recherche Scientifique / PA-EQF (Juillet 2000)	Rapport général de l'atelier de conception et d'élaboration de l'avant-projet de la deuxième définition de l'école de qualité fondamentale
Garnier M. (Juillet 2000)	Evaluation des normes EQF : rapport final
MENRS / PA-EQF (Mai 2000)	Evaluation de la première définition de l'école de qualité fondamentale : document final
MENRS / PA-EQF (Septembre 1997)	Système de suivi de l'EQF et des programmes d'actions

3 – OUVRAGES CONSULTÉS

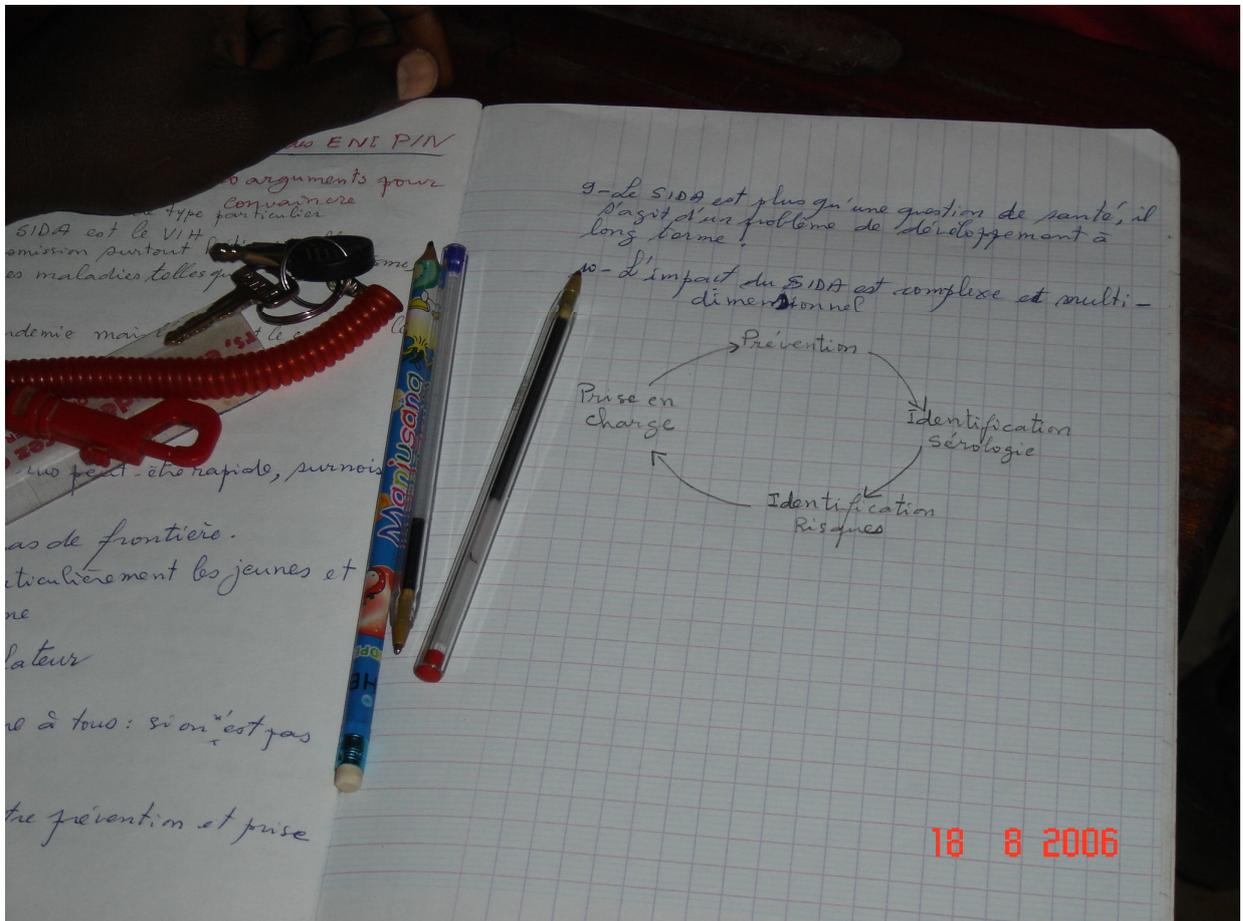
EPS/MEMP (Février 2008)	Ecole Promotrice de la Santé (EPS), par le Ministère de la Santé, en collaboration avec la Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire.
MEPALM/DDEC (2007)	Guide de gestion de l'école dans le contexte de la décentralisation à l'intention des élus locaux et des acteurs à la base.
UNESCO/C.GAUTHIER/M. DEMBELE (2004).	Qualité de l'enseignement et qualité de l'éducation : revue des résultats de recherche.
ROCARE/ADEA (Juin 2003)	Qualité de l'éducation de base au Bénin : une bibliographie annotée de 1992-2002 (par ROCARE-Bénin avec le soutien de l'ADEA).
ROCARE/M. COSSOU (FEVRIER 2001)	Recherche opérationnelle sur la coopération en éducation de base dans les pays francophones d'Afrique de l'ouest (cas du Bénin).
L. GILILBERT/N-D0 SALAMI(2000)	Etude sur la décentralisation du système éducatif du Bénin Cotonou-MENRS / CLEF.
CONFEMEN(1999)	Les facteurs de l'efficacité dans l'enseignement primaire : les résultats du programme PASEC sur neuf pays d'Afrique et de l'Océan Indien-Dakar.
UNESCO/IIPE (1998)	L'efficacité interne du système éducatif-Paris
BM/FNUAP/PNUD/UNESCO/ UNICEF (1998)	L'éducation pour tous : bilan à l'an 2000-Paris

USAID (1998)	Indicateurs pour l'objet stratégique Accès élargi à une éducation de base de qualité, notamment pour les filles et les femmes.
DANIBA (1997)	Une école de qualité pour tous en Afrique de l'ouest francophone-Montréal.
D.EVANS/D.SARK/R.et P.SHAW (1995)	Formulation d'une politique éducative : enseignements et expériences d'Afrique subsaharienne-Tours. : Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA).
W.HENEVELD (1994)	Planification et suivi de la qualité de l'enseignement primaire en Afrique subsaharienne. Washington, DC : Banque mondiale.
IIFE (1994)	Remarques sur la planification et le pilotage de l'enseignement primaire. Paris UNESCO.
MIALARET, G. (1985)	Réflexions personnelles sur la qualité de l'éducation, in : Education comparée n° 37 ; décembre 1985
OIT (1983)	Convention n° 159 concernant la réadaptation fonctionnelle et l'emploi des personnes handicapées.
GRISAY, A. / NAHLCH, L.	Quelques définitions de la qualité de l'éducation (Extraits provenant de "Quality of education in developing countries : A review of some research studies and policy »)

4 - OUVRAGES DE REFERENCE

Larousse (1999)	Le petit LAROUSSE illustré 2000. Paris : Larousse
Robert, P. ; Rey-Debove, J. et Rey, A. (1994)	Le Nouveau PETIT ROBERT. Paris : Dictionnaire le Robert
Legendre, R. (1993)	Dictionnaire actuel de l'éducation, 2 ^{ème} édition Montréal : Gérin/Paris : Edition ESKA

ANNEXES



ANNEXE 1 : Liste des membres de l'équipe de finalisation de la troisième définition EQF.

N° D'ordre	Nom et Prénom(s)	Qualité	Rôle joué
1	SOKPON S. Alain	DDEC	Coordination
2	KIATTI T. Boniface	DDEC-A	Coordination
3	AMADOU Sikirou	Collaborateur DDEC	Coordination
4	COSSOU Magloire	Personne Ressource	Encadrement Technique
5	GBETOHO Etienne	Collaborateur DDEC	Finalisation
6	SOTOHOU Marcellin	Collaborateur DDEC	Finalisation
7	GLELE Marc	Collaborateur DDEC	Finalisation
8	ASSOGBA K. Blaise	ONG Aide et Action/Participant	Finalisation
9	da COSTA Antoine	Personne Ressource/Participant	Finalisation
10	DOSSA Tobie	Personne Ressource	Montage
11	TONI Blandine	Collaboratrice DDEC	Saisie et traitement de texte

ANNEXE 2 : Liste des participants aux différents ateliers de conception et d'élaboration de la deuxième définition EQF.

N° D'ordre	Nom et prénom (s)	Titre et rôle joué	Atelier (s)		
			Actualisation	Prévalidation	Validation
1	FASSASSI Moussibaou	Représentant Ministre	X		X
2	SOKPON S. Alain	DDEC/Coordination	X	X	X
3	KIATTI T. Boniface	DDEC-A/Coordination	X	X	X
4	AMADOU Sikirou	Collaborateur DDEC/Coordination	X	X	X
5	COSSOU Magloire	Personne Ressource/Encadrement Technique	X	X	X
6	GBENOU Pierre	Personne Ressource Animation	X	X	X
7	GBETOHO Etienne	Collaborateur DDEC Animation	X	X	X
8	SOTOHOU Marcellin	Collaborateur DDEC Animation			X
9	DOVONOU Chantal	Collaboratrice DDEC/Participante	X		X
10	DAA HOUNDOGBANON Noël	Collaborateur DDEC/Participant	X	X	
11	DEGAN Serge	Collaborateur DDEC/Participant			X
12	MEDJE Franck	Collaborateur DDEC/Participant	X	X	X
13	OLOUKOSSI Rose	Collaboratrice DDEC/Participante			X
14	TONI Blandine	Collaboratrice DDEC/Participante			X
15	EDOUN Rosette	Collaboratrice DDEC/Participante	X	X	
16	da COSTA Antoine	Personne Ressource/Participant	X	X	X
17	SOGNON Pierre	Collaborateur DEP/Participant	X	X	X
18	MONTOCHO- AKPOVO Marie- Aimée	C/CS Parakou 1 Participante	X		X
19	KPOSSI Maurice	Personne Ressource	X		

N° D'ordre	Nom et prénom (s)	Titre et rôle joué	Atelier (s)		
			Actualisation	Prévalidation	Validation
		Participant			
20	AKIGBE Noël	Personne Ressource Participant	X		
21	YEDONOU Dieudonné	Personne Ressource Participant	X		
22	DANEKE Barnabé	Personne ressource Participant	X	X	X
23	ASSOGBA Dossavi	Personne Ressource Participant	X		X
24	AKPAKPO Victoire	DPP/Participante	X		
25	AHOLOUKPE Bernadin	C/SEMP/O-P Participant	X	X	X
26	ASSOGBA K. Blaise	ONG Aide et Action/Participant	X	X	X
27	SASSE Edgard	Personne Ressource Participant	X		
28	BEKALE Eliane	DIP/Participante	X		
29	ODJOU Pierre	C/CS AB-Calavi III	X	X	X
30	SOSSOUHOUNTO Yolande	CRS Participante			X
31	FACIA Constance	Equilibre Bénin Participante			X
32	AFOUNANAN V. Victor	DRFM Participant			X
33	AIDADJONON Frédéric	Participant			X
34	GANSE Pierre	C/SEMP ATL/LITTORAL Participant			X
35	MAMADOU Traoré	DPS Participant			X
36	GODONOU Sêgbégnon	DEPEMP Participant			X
37	ADELEKE GBAGUIDI Sabine	C/SEMP B/A Participante			X
38	TOSSOU Biova	C/SEMP Z-C Participant			X
39	JACQUET Mouhamed	IFESH Participant			X
40	NOUTAIS O. Michel	DPP/Participant			X
41	DOSSOU Sulpice	UNICEF/Participant	X	X	X
42	LINGUIN Basile	DEP/Participant			X
43	OKPELOU O. Henri	DEP/Participant			X
44	FATOKE S. Clémence	DPS/Participante			X

N° D'ordre	Nom et prénom (s)	Titre et rôle joué	Atelier (s)		
			Actualisation	Prévalidation	Validation
45	ACHADE Pierre	USAID/Participant			X
46	GONZALLO Germain	AFD Participant			X
47	KOBENAN Kouamé S.	UNESCO Cotonou Participant			X
48	SOGBOSI A. Rosine	Personne Ressource Participante			X
49	SERIKI Georges	Personne Ressource/Participant			X
50	TODAN Servais Eric	Personne Ressource /Participant			X

ANNEXE 3 : Récapitulation de photos

Pages	Description	Auteur
Couverture	Dessin d'une école ouverte à toutes les catégories d'enfants	Hervé ALLADAYE
6	Photos d'une écolière et d'un écolier au travail en classe	Magloire COSSOU
10	Photo de l'Ecole Normale d'Instituteurs (ENI) de Porto-Novo	
30	Photo d'un normalien et d'une normalienne de l'ENI d'Abomey	
32	Vues partielles d'une séquence d'activités pédagogiques: <ul style="list-style-type: none"> - en classe dans une école privée à Parakou; - en éducation physique et sportive dans une école publique à Bohicon 	
52	Notes prises par une élève-maîtresse au cours d'une séance d'IEC sur le VIH/SIDA	